

COVID-19 – Bien documenter : un devoir plus que jamais essentiel en période de crise

Les signataires de cette déclaration lancent un appel aux États, aux entreprises et aux institutions de recherche du monde entier pour leur rappeler la nécessité de bien documenter leurs décisions et leurs actions, tant aujourd'hui que demain.

S'inspirant de la déclaration de l'UNESCO intitulée : « [Transformer la menace du COVID-19 en une occasion de soutenir davantage le patrimoine documentaire](#) » et dans le but d'appuyer la demande adressée aux décideurs des secteurs public et privé pour qu'ils reconnaissent l'importance de la gestion archivistique et documentaire, la présente déclaration se décline en trois domaines d'action impératifs :

Toute décision est à documenter

Une bonne gestion des documents et des archives revêt un caractère d'autant plus important que les États se trouvent à présent contraints à prendre des mesures sans précédent pour freiner la pandémie de COVID-19.

Les États sont amenés à prendre des décisions majeures impliquant une interventionnisme conséquent sur les marchés, dans le domaine de la santé et dans la vie quotidienne de milliards de personnes, en vue d'assurer le bien-être social, économique et culturel de la population et de maintenir l'état de droit.

La pandémie met en relief les avantages d'un accès à des données, à grande ou à plus modeste échelle, permettant d'étayer les prises de décision. En revanche, la contextualisation des archives (documents papier, données, algorithmes, systèmes d'encryptage, archives audiovisuelles) demeure toujours indispensable et les États restent toujours tenus de documenter leurs procédures d'analyse de données ou de collecte d'informations cruciales.

Il est urgent et nécessaire conserver la trace des fondements des décisions prises, des décisions elles-mêmes et des décideurs principaux impliqués, pour que les États puissent répondre de leurs actes pendant et après la crise sanitaire et pour que les générations à venir puissent tirer les enseignements de nos actions.

Dans les circonstances actuelles, il se peut que les archives soient mises à risque, de nouvelles façons de travailler étant rapidement instaurées, hors des processus et des infrastructures habituels.

La question de la conservation documentaire dans le cas des [technologies éphémères](#) qui ont dû se mettre en place doit être traitée de toute urgence.

Quel que soit le secteur, la sauvegarde et la conservation des archives et des données est une nécessité absolue

Bien documenter est un devoir qui relève non seulement des États, mais également des entreprises commerciales ainsi que des institutions d'enseignement et de recherche.

Les répercussions de la pandémie seront considérables et toutes les organisations doivent prendre conscience de l'importance d'une gestion efficace des données et des archives. Les entreprises commerciales devront conserver tous leurs documents essentiels en vue d'assurer la continuité de leurs activités, de pouvoir fournir la preuve de leurs droits et prérogatives et, surtout, pour être en mesure de faire valoir leurs droits aux aides publiques.

Les institutions d'enseignement et de recherche, notamment celles impliquées dans le traçage de la maladie, dans l'élaboration de la cartographie et l'analyse du génome du pathogène, avec pour objectif la création de vaccins, doivent s'assurer de la fidélité et de la tenue à jour de leurs données et de leurs dossiers.

Ce sera grâce à de bonnes pratiques en matière de gestion documentaire que les entreprises pourront poursuivre leurs activités, ainsi que leurs tâches de recherche et développement. Mais ces mêmes bonnes pratiques sont impératives pour témoigner de la gestion de la crise à l'attention des générations à venir. Les services d'archives sont les gardiens des dossiers relatifs à la grande grippe de 1918,

dossiers qu'étudient les scientifiques du monde entier. Ce sont ces institutions qui auront, tôt ou tard, le devoir de veiller sur toute la documentation concernant la pandémie de COVID-19.

Il importe de garder la trace des répercussions économiques et sociales de la pandémie actuelle, non seulement dans le but d'éviter et/ou de prévoir des événements similaires, mais également pour mieux comprendre les effets de la pandémie sur les générations présentes et futures.

Il convient d'œuvrer en faveur de la *sécurité*, de la *conservation* et de l'*accès aux contenus numériques* pendant la période de confinement

Toute étude de la pandémie de COVID-19, ayant pour objet d'empêcher la réapparition d'un tel phénomène, requiert l'existence d'archives et de services documentaires. Sans ces services, il sera impossible de créer et de collecter des documents et des données de manière à garantir leur conservation et leur accessibilité, aujourd'hui ou demain. Les archives et les dossiers ne sont pas que des documents papier portant la mention « document officiel ». Ces documents et leurs dépositaires doivent désormais composer avec des supports numériques de plus en plus complexes, tels que des algorithmes et des données brutes ou approximatives.

À mesure que l'impact économique du COVID-19 se fait sentir à travers le monde, il importera également de collecter, de sauvegarder et de conserver dans la durée les archives relatives aux entreprises et/ou aux organismes privés ayant dû cesser définitivement leurs activités. C'est uniquement sous cette forme que la contribution sociale, culturelle voire économique de ces anciennes entreprises pourra s'inscrire dans notre mémoire collective.

Si la nécessité de parvenir à des accords internationaux pour des normes d'information, des descriptions et des définitions communes (exemple : Cadre de Sendai) semble évidente, il est tout aussi impératif de reconnaître le rôle incontournable des archives et des ressources qu'elles recèlent. Les données brutes qu'elles renferment servent de base aux données composites ou aux informations communiquées. Bien documenter ces informations est un devoir qui, loin de s'effacer en période de crise, revêt un caractère plus essentiel encore.

